



Avis au regard du SAGE de l'Yerres sur le PLU de Mortcerf – Août 2019

Voici les remarques qui peuvent être proposées après lecture des documents du PLU de Mortcerf et au regard des règles du SAGE et des dispositions de son PAGD.

Zonage

Les Unités Fonctionnelles de Zones Humides sont mal cartographiées (tronquée ou non représentée): il est nécessaire de corriger le plan de zonage.

Les Unités Fonctionnelles de ZH située en zone agricole doivent être indiquée dans le plan de zonage. Eventuellement, prévoir un zonage Azh.

Règlement

Eaux pluviales

Préciser que si les données de ruissellement avant aménagement ne sont pas connues alors la limite est de 1L/s/Ha pour le BV de l'Yerres.

Zones Humides

Le plan des enveloppes d'alertes de zones humides p112 est partiel. Il conviendrait de mettre l'ensemble de la commune de Mortcerf et éventuellement un zoom sur le bourg de manière spécifique.

Il convient de préciser dans le règlement qu'il ne peut y avoir de destruction de plus de 1000m² de zones humides sur le bassin-versant de l'Yerres.